Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260404-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
9 AVRIL 2026
DELIBERATION
CM20260404

Le 9 avril 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, Maire
Date de convocation du conseil municipal le 3 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Sonia GUINY, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.

Absents excusés : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Viviane LE BORGNE.
Absent non excusé : 0
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint.
Secrétaire de séance : **Solène LE MOING**

Compte-rendu des décisions prises par le maire ou son suppléant par délégation du conseil municipal

Par délibération CM20260305 du 20 mars 2026, le conseil municipal a décidé, conformément à l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales CGCT, de déléguer au maire ou à son suppléant un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil municipal des décisions prises par le maire. Ces décisions sont les suivantes :
- décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260409-CM20260404-DE

Date de la décision	Objet de la décision
18/03/2026	Objet : Fabrication et pose de deux portes coulissantes pour le local poubelle Titulaire : ALEXANDRE METALLERIE– (Ploërmel, 56) Montant : 3073.66 € TTC
23/03/2026	Objet : Fournitures de bureau Titulaire : PAPETERIES D'ARVOR – (Saint Jacques de la Lande, 35) Montant : 306,48 € TTC
27/03/2026	Objet : Révision annuelle véhicule des services techniques Titulaire : NOREMAT – (Domloup, 35) Montant : 912,10 € TTC
01/04/2026	Objet : désamiantage du bâtiment 4 place de l'église Titulaire : BS2D (Trégueux, 22) Montant : 20 784€ TTC

1ère décision : explication de la fabrication de ces portes : cela a été décidé car suite à la mise en place de la redevance déchets, il s'agit d'éviter les dépôts qui ne concernent pas la salle polyvalente.

Viviane LE BORGNE demande pourquoi les entreprises choisies ne sont pas plus proches de la commune pour la révision du véhicule et pour la fourniture de papier. M. Patrice LAMEUL indique que l'entretien du véhicule se fait chez le fabricant, Mme Maud GAVAUD indique que pour la papeterie, ce sont des achats spécifiques.

Il est demandé au conseil municipal :

- **De prendre acte des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.